



Mairie de **BONNAC**
1 rue Théophile Delcassé – 09100 BONNAC

Tel 05.61.68.33.13.

Mail - mairiebonnac@wanadoo.fr

Compte rendu CONSEIL Municipal du 27/03/2024

Date de convocation et d'affichage : 20 mars 2024

Présents : Messieurs COURNEIL Daniel, RUMEAU Jean-Claude, DUCLOS Jean-Claude, RESPAUD Joseph, DASSIE Serge, PONS Cédric, BEAUCOUSIN Alexandre, Éric DEJEAN.

Mesdames BLANDINIERES Laetitia, SAINT SERNIN Laetitia, JOUBERT Rosalie,

Absents : QUEROL Sandra, LABORDE Patrice, SCHAFFER Véronique, REMBAULT Marie.

Présents dans l'assistance : Messieurs BONNET Michel, LESTRADE Jean.

Secrétaire de séance : Madame SAINT SERNIN Laetitia

A 20 h 00 M. le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents

**M. le Maire demande au conseil de rajouter un point sur l'ordre du jour :
Nouvelle numérotation cadastrale maison « pelata »**

Le conseil municipal accepte la proposition.

1-Approbation du compte de gestion 2023

M. le Maire donne lecture des résultats du compte de gestion 2023 de M. le percepteur de Pamiers et signale que ces derniers représentent les mêmes écritures comptables que le compte administratif.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir approuver le compte de gestion.

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte de gestion 2023

Approuve le compte de gestion 2023 du Percepteur de Pamiers.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2-Approbation du compte Administratif 2023

M. le Maire présente le Compte Administratif 2023 de la Commune de BONNAC. Il donne lecture des résultats suivants :

Fonctionnement dépenses réelles 2023 :	538 902.12
Fonctionnement recettes réelles 2023:	646 680.37
Excédent de fonctionnement 2023 :	+ 107 778.25
Investissement dépenses réelles 2023 :	190 557.13
Investissement recettes réelles 2023 :	479 789.51
Excédent d'investissement 2023 :	+ 289 232.38

Excédent global de clôture 2023 avec reprise des antérieurs (voir délibération affectation des résultats)= : + **397 010.63**

M. le Maire demande s'il y a des questions, pas de question, il laisse la présidence à M. DUCLOS Jean-Claude et quitte la séance.

M. DUCLOS demande au Conseil de bien vouloir approuver le compte Administratif.

Le Conseil Municipal après avoir entendu la lecture des comptes,

Approuve le compte administratif 2023.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

M. DUCLOS rappelle M. le Maire.

3-Affectation des résultats de l'exercice 2023 à 2024 :

M. le Maire présente les résultats du budget communal 2023 et rappelle la somme qui sera reporté sur l'année 2024.

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice

Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) + 107 778.25 €

B Résultats antérieurs reportés

Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)+ 287 356.42 €

C Résultat à affecter

= A+B (hors restes à réaliser) **439 806.98 €**

(Si C négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement -152 450.56 €

E Solde des restes à réaliser d'investissement (4) 0.00 €

Besoin de financement F =D+E -152 450.56 €

AFFECTATION = C =G+H 439 806.98 €

1) Affectation en réserves R 1068 en investissement **(RéSORBE le déficit)**

- Club Hermès aux fils d'argent : 11 voix pour	500.00 €
- Club Mouche (pêche) : 11voix pour	250.00 €
- OCCE (Coopérative Scolaire) -USEP : 11 voix pour	800.00 €
- Pescofis Bonnacois (pêche) :	450.00 €
- Pescofis Bonnacois (pêche) rappel 2023 11 voix pour	450.00 €
- Cochonnet Bonnacois:	500.00 €
- 11 voix pour	
- Comité des fêtes	7 000.00 €
11 voix pour	
Reserve :	3 350.00 €

6- Fonds Unique Habitat

M. le Maire rappelle au conseil municipal sa participation tous les ans en partenariat financier avec le Conseil Départemental et la CAF dans le cadre du Fonds Unique Habitat. Il rappelle le courrier reçu en date du 09/02/2024 du Conseil Départemental demandant la part de participation pour 2024 pour la somme de 1 426.00 € de la commune.

Où l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De verser la somme de 1 426.00 € compte 6573 du budget.

Accord à l'unanimité du conseil municipal

7- Majoration indemnités de fonction des élus locaux au 1^{er} janvier 2024

M. le Maire, rappelle au conseil municipal la délibération du 10 juillet 2020 fixant les indemnités de fonction des élus locaux.

Les indemnités de fonctions sont fixées sur la base de l'indice de référence brut 1027.

Au 1^{er} janvier 2024, la correspondance entre les indices bruts et majorés ont évolué, conduisant à une augmentation de 5 points, ainsi l'indice brut 1027 correspond désormais à l'indice majoré 835 contre 830 auparavant.

Ainsi, la délibération prise le 10 juillet 2020 faisait référence à un montant en euros et non à un indice, une nouvelle délibération est nécessaire.

Monsieur le Maire présente la nouvelle grille d'indemnités de fonction des élus locaux.

Nom	Prénom	Fonction (maire, adjoint ou conseiller)	Montant mensuel brut indemnité de fonction	Majoration chef lieu de canton ou autre (L.2123- 22GCT)	Total des indemnités mensuelles en euros
COURNEIL	Daniel	Maire	1656.53		1656.53
RUMEAU	Jean-Claude	1 ^{er} Adjoint	439.82		439.82
DASSIE	Serge	2 ^{ème} Adjoint	439.82		439.82
Montant mensuel de l'enveloppe des indemnités brutes des élus (valeur de l'indice 1027 au 01/01/2024)					2536.17

8- Choix des entreprises pour le parking Salvayre

M. le Maire explique qu'il est nécessaire de choisir une entreprise pour la réalisation des travaux de création du parking éco végétal, place de l'abreuvoir, Hameau de Salvayre.

M. le Maire présente les 3 devis d'entreprise qui ont répondu afin d'assurer la création du parking éco végétal, place de l'abreuvoir, hameau de salvayre.

- Entreprise jean Lefebvre : 100 033.33 euros TTC
- Entreprise Latré travaux publics : 90 772.80 euros TTC
- Entreprise COLAS : 103 755.00 € TTC

M. le Maire propose de retenir l'entreprise la moins chère soit LATRE TRAVAUX PUBLICS pour effectuer les travaux de création d'un parking éco végétal.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, fait le choix de l'entreprise LATRE travaux publics pour un montant de 90 772.80 euros TTC.

9- Travaux éclairage public complémentaire au terrain de pétanque :

M. le Maire, expose aux membres du conseil municipal la demande d'étude des travaux d'éclairage complémentaire au terrain de pétanque.

Cette étude relève du SDE 09, auquel la commune a délégué sa compétence en la matière. La commune a donc demandé une estimation de ces travaux au SDE 09, qui lui a communiqué un devis.

Le montant estimé des travaux s'élève à 15 200.00 € HT pour la version souterraine et 12 200 euros pour la version aérienne, maîtrise d'œuvre du SDE comprise. Après déduction de la participation éventuelle du conseil départemental et financement propre du SDE 09, la part restant à charge de la commune est estimée à 3 900.00 euros pour la version souterraine et 3 050.00 euros pour la version aérienne.

11- Intégration du parking place de l'abreuvoir Hameau de Salvayre à la voirie communale :

M. le Maire, rappelle aux membres de l'assemblée que les parkings sont assimilables à la voirie communale.

Il propose au conseil municipal de classer dans la voirie communale le parking place de l'abreuvoir hameau de Salvayre :

Section s	Numéros	Contenances
B	767	4a 75ca
B	1614	4a 50ca
B	1616	32ca
B	1617	46ca
Total		10a03

Propriété de la commune de Bonnac, à cet effet il convient de se rapporter à la délibération 2023-28 du 25 avril 2023.

Il rappelle que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de la desserte ou de la circulation assurées par les voies et qu'au terme de l'article L.141-3 du code de la voirie routière, le classement et le déclassement des voiries communales sont prononcés par le conseil municipal.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le conseil municipal par 11 voix pour, décide du classement dans la voirie communale, des voiries, places et parkings :

Le parking place de l'abreuvoir, situé sur le hameau de Salvayre.

Section s	Numéros	Contenances
B	767	4a 75ca
B	1614	4a 50ca
B	1616	32ca
B	1617	46ca
Total		10a03

Ce qui a permis d'identifier 1 003 m2 de voies communales supplémentaires.

Donne tout pouvoir à M. le Maire, pour signer toutes les formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale.

M. le Maire à ce titre présente le nouveau tableau de la voirie communale.

Jean-Claude RUMEAU se retire à 21 h 15 car il part demain très tôt à Montpellier pour une réunion du SCOT. Il donne procuration à M. le Maire pour la suite de la réunion.

12- Modification de la délibération 2024-03 demande de DETR parking de Salvayre :

Demande de DETR 2024 - Etat – Priorité n°1 – Travaux de création d'un parking éco végétal, place de l'abreuvoir - hameau de Salvayre.

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition de travaux concernant l'aménagement d'un parking hameau de Salvayre. Les dépenses correspondantes à ce projet doivent être inscrites sur le budget 2024.

M. le Maire, explique le projet :

Pour faire suite à l'acquisition des terrains hameau de Salvayre parcelles B 767-1614 – 1617, ces travaux auront pour objectif de créer un parking qui permettra le désenclavement du hameau, de sécuriser et de lever les tensions concernant le stationnement.

Où l'exposé de monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour les travaux et la demande de DETR 2024 en priorité n°1. M. le Maire rappelle le montant de l'achat du terrain :

- **Achat du terrain : 50 000.00 €**

Devis :

- **Création d'un parking – sur dalles éco végétales : 72 479.00€ HT**

Total création parking : 122 479.00 (achat de terrain + travaux)

Le plan de financement est le suivant :

Financeurs	Sollicité	Base subventionnable	Taux intervention
Conseil départemental (FDAL) 2024	21 743.70	72 479.00 €	30 %
DETR 2024 (Etat)	30 500.00 €	122 479.00 €	24.90 %
Région (FRI)	7 247.90	72 479.00 €	10 %
Sous-total	56 491.60 €		64.90 %
Autofinancement	62 987.40 €		35.10 %
Coût HT	122 479.00 €		100 %

13- Objet : Vente de la Maison « Pélata »

M. le Maire, rappelle au Conseil Municipal,

Vu la délibération N° 2023-42 du 3 octobre 2023 il a été voté la vente de la maison au prix de 85 000.00 €

Après bornage, le bien sera une maison à usage d'habitation avec jardin sur l'arrière, figurant ainsi au cadastre : section C N° 1255, lieu-dit 9 place Delpech d'une surface de 00 ha 02a 56 ca.

14 -Questions diverses

M. le Maire, fait part au conseil municipal, qu'à la suite de l'achat de la maison de Monsieur et Madame CHALMEY, il est nécessaire de prendre contact avec les réseaux d'eau et d'électricité afin de faire couper et enlever les compteurs.

Il précise que 3 entreprises de démolitions ont été contactées, nous sommes en attente des devis. Il rappelle que la totalité des travaux seront pris en charge par les fonds Barnier (Etat).

M. le Maire, fait part au conseil d'une demande d'emplacement d'un Food truck « pizza au feu de bois » un jeudi par mois de 17h30 à 21 h30.

Le Conseil Municipal, donne un avis favorable à cette demande.

M. le Maire, informe que le déménagement des livres de la maison « péлата » se fera le mercredi 3 avril le matin. Si des personnes sont disponibles elles seront les bienvenues. La signature de l'acte définitif sera le jeudi 11 avril à 14 heures.

M. le Maire rappelle la visite de M. ROCHET le 11 avril à 10 heures pour les personnes du Conseil que ça intéresse.

Un tir de nuit aux pigeons a été réalisé et 64 animaux ont été prélevés.

Déviations de Salvayre : Une réunion d'information a été demandée au Conseil Départemental pour savoir où nous en étions. Étaient présents à cette réunion :

M. et Mme NOGUES représentant l'association de défense des riverains de Salvayre, M. BENEDET Christophe principal agriculteur du site concerné, M. JOLIVARD pour le Conseil Départemental et M. le Maire pour la Commune. Dans l'état actuel du dossier, il semble que le CD doive rendre un mémoire dans les jours qui viennent. Une nouvelle enquête publique devrait avoir lieu mais on ne pourra y répondre que par internet (M. le Maire pense que peu de gens favorables au projet pourront y répondre malheureusement).

Il apparaît aussi que le point le plus important actuellement soit la compensation en terrain de la zone ZNIEFF. Nous souhaiterions connaître le contenu d'une convention passée avec

l'ANA et le CD. Il est bien entendu que M. BENEDET ne souhaite pas signer une convention sans savoir ce quelle comporte. Affaire à suivre.

La haie de M. GRAVANO à la fermière est dangereuse, lorsque l'on sort de Lafargue. Il y aura encore des accidents graves.

La bascule a été repeinte et réparée. Nous pouvons à nouveau peser les cochons. Le pressoir a lui aussi été restauré. Il est magnifique. Merci les Communaux.

Les courriers envoyés aux propriétaires de la montée du Castella concernant l'élagage des arbres dangereux ont fait réagir de nombreuses personnes. En effet ce courrier envoyé en recommandé n'a pas plu à tout le monde. Nous avons simplement essayé de le faire dans les règles, pour éviter des conflits. Il y a de nombreux propriétaires. Nous ne pouvions pas les appeler individuellement. Beaucoup nous ont donné l'autorisation de réaliser les travaux et c'est ce que nous allons faire dès que possible.

Un chat doit être attrapé pour être stérilisé dans la rue du Moulin. M. le Maire rappelle que la commune prend directement en charge les frais de stérilisation des chats errants.

Ainsi qu'elle s'est engagée à prendre en charge la destruction des frelons asiatique (ne pas hésiter à nous appeler si vous en connaissais un).

Terrain CHALMEY : Que va-t-il devenir ? Un espace vert après sécurisation des abords.

A 21 h 43 M. le Maire lève la séance et remercie les membres présents pour leur participation.